

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>31731</b>	De <b>M. Jean-François Portarrieu</b> ( La République en Marche - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > sécurité des biens et des personnes	<b>Tête d'analyse</b> >Valorisation de l'engagement des sapeurs-pompiers pour la retraite	<b>Analyse</b> > Valorisation de l'engagement des sapeurs-pompiers pour la retraite.
Question publiée au JO le : <b>04/08/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la valorisation de l'engagement des sapeurs-pompiers, notamment pour la retraite. Si l'augmentation de la prime de feu est une étape supplémentaire dans la reconnaissance de la fonction des sapeurs-pompiers, la question de la revalorisation de leur retraite doit également être une priorité. En effet, leurs missions sont exercées dans des situations de tension et de risque auxquelles s'ajoutent les contraintes professionnelles pour les sapeurs-pompiers volontaires. Dans ce cadre, la Nation se doit de reconnaître leur engagement. Récemment, une proposition de loi, cosignée par M. le député, a été déposée sur le Bureau de l'Assemblée nationale afin de poursuivre cet objectif de reconnaissance. À l'article 22, il est notamment prévu l'instauration d'une bonification sous la forme de l'attribution de trois trimestres au bout de dix ans d'engagement, bonification complétée par un trimestre supplémentaire tous les cinq ans. Les acteurs concernés du territoire que M. le député rencontre régulièrement y sont favorables. Ainsi, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et savoir quelles mesures pourraient être prises par le Gouvernement afin de valoriser l'engagement des sapeurs-pompiers.